

Document:	<u>EB 2009/97/R.48/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>18 a)</u>
Date:	<u>15 septembre 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Nomination des membres du groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session
Rome, 14-15 septembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la proposition telle qu'elle figure au paragraphe 6 du présent document.

Nomination des membres du groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance

A. Contexte

1. Le groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) est actuellement le seul groupe de travail du Conseil d'administration.
2. Comme il est indiqué dans le rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA approuvé par le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration, à sa quatre-vingt-septième session, en avril 2006, a entériné la proposition visant à convoquer un groupe de travail qui serait chargé d'élucider les questions qui se posent au sujet de l'application du SAFP. Un séminaire informel a été organisé le 6 juillet 2006 afin d'établir le programme de travail de ce groupe.
3. En décembre 2006, le Conseil a été informé du mandat et de la composition du groupe de travail ainsi que de l'élection du représentant de l'Inde en tant que président de ce groupe, dont la composition est la suivante:
 - Liste A:** États-Unis, France, Italie, Suède
 - Liste B:** Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du)
 - Liste C:** sous-liste C1: Mali
sous-liste C2: Inde
sous-liste C3: Mexique
4. Dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA approuvé par le Conseil des gouverneurs en février 2009, il a été demandé au Conseil d'administration d'inviter le groupe de travail sur le SAFP à poursuivre ses travaux et à examiner les pratiques adoptées par d'autres institutions financières internationales (IFI) afin d'apporter des améliorations au système. L'examen pourrait porter sur les points suivants: la pondération respective des différents éléments de la formule utilisée pour calculer l'allocation au titre du SAFP, le niveau actuel de l'allocation minimale et maximale et la nécessité éventuelle d'affecter à titre exceptionnel des fonds aux pays particulièrement vulnérables, en plus du soutien actuellement accordé aux pays sortant d'un conflit. Les méthodes adoptées par d'autres IFI pour réaffecter les ressources devraient également être étudiées. Le groupe de travail sur le SAFP examinerait et évaluerait toutes les propositions, qui seraient ensuite soumises au Conseil d'administration et au Conseil des gouverneurs pour examen et approbation.
5. Après la nomination des membres des comités permanents du Conseil d'administration – à savoir le Comité d'audit et le Comité de l'évaluation –, le Conseil est invité à examiner la composition du groupe de travail sur le SAFP en vue d'aligner cette composition sur celle du Conseil d'administration, selon qu'il convient.

B. Recommandation

6. À l'issue de consultations avec les trois listes d'États membres et en application de l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil est invité à approuver la nomination des membres suivants du groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance:
 - Liste A:** États-Unis, France, Italie, Suède
 - Liste B:** Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du)

Liste C: sous-liste C1: Burkina Faso (avril 2009 – décembre 2010)
Cameroun (janvier 2011 – avril 2012)
sous-liste C2: Turquie (2009)¹
sous-liste C3: Mexique

7. En application de l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le groupe de travail élira un président parmi ses membres et en informera le Conseil en conséquence.

¹ Conformément à la rotation des membres du Conseil d'administration convenue au sein de la sous-liste C2 (Turquie pour 2009, Pakistan pour 2010 et Bangladesh pour 2011), ladite rotation s'appliquera également aux membres de la sous-liste C2 du groupe de travail sur le SAFF.

Mandat du groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance

Un séminaire informel s'est tenu le 6 juillet afin d'examiner le mandat du groupe de travail et il a été convenu que ce dernier désignerait ultérieurement son président. Le mandat suivant a été arrêté:

"Élucider les questions qui se posent au sujet de l'application du SAFP, notamment:

- la modification des éléments figurant dans la formule, à savoir l'évaluation de la performance et le coefficient de pondération de la population et du revenu, le poids global de la performance étant maintenu;
- l'expérience et les enseignements tirés par les autres organisations qui appliquent un SAFP;
- les statistiques à utiliser pour la population rurale;
- l'application du SAFP aux emprunteurs à des conditions favorables et aux autres emprunteurs; et
- les autres indicateurs possibles de la pauvreté, tels que la nutrition et le revenu rural par habitant."

Composition du Conseil d'administration pour le mandat de trois ans couvrant 2009 à 2011

Membre

Membre suppléant

LISTE A

Canada
France
Allemagne

Irlande
Belgique
Suisse (2009-2010)
Luxembourg (2011)
Autriche
Danemark
Norvège
Pays-Bas (2009-2010)
Espagne

Italie
Japon
Suède
Royaume-Uni
États-Unis

(les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour l'année 2011)

LISTE B

Koweït
Nigéria
Arabie saoudite
Venezuela (République bolivarienne du)

Émirats arabes unis
Qatar
Indonésie
Algérie

LISTE C

SOUS-LISTE C1

Afrique

Burkina Faso
Cameroun

Angola
Égypte

SOUS-LISTE C2

Europe, Asie et Pacifique

Chine

Turquie (2009)*
Pakistan (2010)*
Bangladesh (2011)*
République de Corée (2009)
Afghanistan (2010)
Chypre (2011)

Inde

SOUS-LISTE C3

Amérique latine et Caraïbes

Brésil
Mexique

Argentine
Guatemala

* En application des accords bilatéraux entre le Pakistan et la Turquie, et entre le Pakistan et le Bangladesh, aux termes desquels le Pakistan s'est désisté en faveur de la Turquie pour 2009 et en faveur du Bangladesh pour 2011, afin de favoriser le consensus au sein de la sous-liste C2.

